

Montigny-lès-Cormeilles

La Ville de Montigny propose une mutuelle santé

Près d'un quart des habitants ne disposent pas d'une complémentaire santé. La Ville met en place un dispositif. Rendez-vous à l'espace Mandela ce jeudi 31 mars, pour tout savoir.

31/03/2016 à 11:13 par Daniel Chollet



La commune a adhéré au dispositif “Ma commune Ma santé” pour aider les personnes à souscrire une mutuelle au meilleur prix.

Depuis le 1er janvier, les salariés sont dans l'obligation de souscrire à une mutuelle négociée par leur employeur. Pour les autres, les non-salariés, les personnes âgées et les jeunes, la ville vient d'adhérer au dispositif national “Ma commune Ma santé”.

À Montigny-lès-Cormeilles, 24 % de la population ne bénéficie pas d'une couverture sociale complémentaire, la plupart du temps pour des raisons financières.

Pour mettre fin à cette situation, la Ville a noué un partenariat entre le centre communal d'action sociale et l'association Actiom (action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat).

Une couverture sans limite d'âge, adaptée aux profils . Actiom travaille en partenariat avec trois groupes mutualistes qui proposent chacun plusieurs niveaux de prise en charge.

Pour répondre aux questions, Actiom a mis en place une plateforme téléphonique. Des conseillers sont joignables, du lundi au vendredi, au 05.64.10.00.48.

Par ailleurs, des permanences d'information sur la mise en place de la mutuelle auront lieu jeudi 31 mars, de 8h à 19h à l'espace Nelson-Mandela, avenue Aristide-Maillol (tout public) ; jeudi 28 avril, de 8h à 19h au Point information jeunesse (public jeunes) ; jeudi 26 mai, de 8h à 19h au service retraités, place de la Libération (public seniors) ; jeudi 23 juin, de 8h à 19h à l'espace Nelson-Mandela (tout public).

Obligation de prendre rendez-vous au 01.30.26.31.43.

Se munir de son contrat de mutuelle en cours.